

Communiqué de presse

Installation du comité de suivi de la route centre Europe Atlantique (RCEA).

M. F. Lamy, préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme, désigné préfet coordonnateur du projet a installé mardi 29 novembre 2011 le comité de suivi de la RCEA à Moulins en présence de M. F. Philizot, préfet de la Saône-et-Loire et de M. JL. Marx, préfet de l'Allier.

La décision du 24 juin 2011 prise par Mme la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Nathalie Kosciusko-Morizet qui fait suite au débat public qui s'est déroulé entre novembre 2010 et février 2011, retient le principe de l'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA dans l'Allier et en Saône-et-Loire sur ses sections Montmarault – Paray-le-Monial, Paray-le-Monial – Ciry-le-Noble et Paray-le-Monial – Mâcon par mise en concession autoroutière. La RCEA, dont l'aménagement a été initié il y a 40 ans est un des axes du réseau routier national dont la mortalité est la plus importante. La solution de mise en concession permet d'accélérer fortement son aménagement et d'améliorer la sécurité de cet axe européen majeur tout en renforçant l'attractivité des départements de l'Allier et de Saône et Loire.

Ce comité réunit, outre les services de l'Etat, les parlementaires des deux départements, les deux conseils régionaux, les conseils généraux, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale traversés par le projet, des représentants des mondes économiques et associatifs ainsi que des représentants syndicaux.

La réunion du 29 novembre a été l'occasion de présenter l'avancement des études et procédures :

- sur le programme de mesures de court terme prévu par la décision ministérielle. Ce programme de mesures vise à répondre à la nécessité d'améliorer la sécurité de l'axe dans l'attente de la mise en concession. Un programme pluriannuel a été élaboré à cette fin prévoyant l'aménagement de certaines sections (poursuite de la mise à 2x2 voies...), la réalisation d'aires de repos et des travaux de mise en sécurité (renforcement de la signalisation...). Une première enveloppe de 15 millions d'Euros est prévue à cette fin, dès l'année 2012, pour l'ensemble de l'axe. Les hypothèses sont présentées dans la carte jointe.
- sur l'optimisation de l'utilisation de l'infrastructure pour les déplacements réguliers et de courte distance avec la présentation des déplacements de certaines barrières de péage identifiées pendant le débat comme posant difficulté, ainsi que les réflexions engagées sur la possibilité de mettre en place une franchise.
- sur le calendrier prévu pour la mise en concession et les modalités de concertation. Des comités thématiques seront mis en place en vue d'échanger de façon plus approfondie sur certains sujets comme par exemple l'environnement ou la prise en compte des déplacements fréquents. Le comité de suivi se réunira tous les semestres. Les différents documents relatifs à l'avancement des études et des travaux seront mis en ligne sur le site internet des deux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Ce dispositif vise à poursuivre, dans les mois à venir, la concertation sur ce projet.

Comme il est d'usage à la suite d'un débat public, la commission nationale du débat public a désigné un garant, M. José THOMAS, « chargé de veiller à la mise en oeuvre des modalités d'information et de participation du public, pendant la phase postérieure au débat public jusqu'à l'enquête publique ».

Les travaux en cours et prévus ainsi que les études menées actuellement par les services de l'Etat dont il sera rendu compte devant ce comité sont nécessaires à la constitution du dossier de déclaration d'utilité publique d'ici fin 2012/début 2013 en vue de l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RCEA en 2017.